

DECRET N° 2017 – 204 du 29 mars 2017

portant abrogation de nomination de **Monsieur Christian Enock LAGNIDE**, Conseiller spécial du Chef de l'Etat et délégué commercial de la République du Bénin pour l'Europe et les Etats - Unis d'Amérique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-498 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Vu** la carence de collaboration entre le sieur Christian Enock LAGNIDE avec le Président de la République depuis sa prise de fonction le 06 avril 2016 ; qu'il échet de prendre acte de l'invalidité de son service,
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

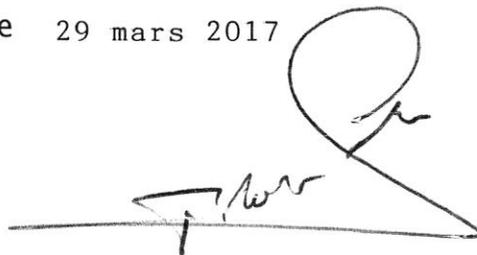
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées, les dispositions du décret n°2000-499 du 13 octobre 2000 portant nomination de **Monsieur Christian Enock LAGNIDE** en qualité de Conseiller spécial du Chef de l'Etat et délégué commercial de la République du Bénin pour l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de 06 avril 2016 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



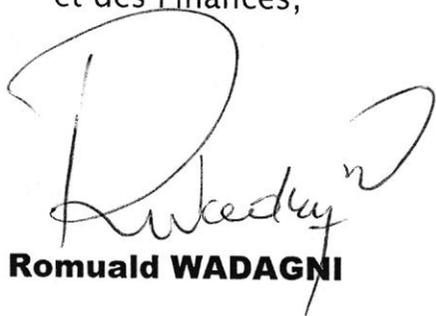
Patrice TALON

Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



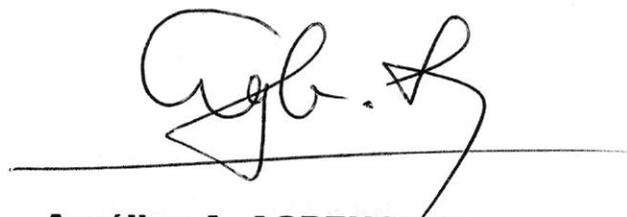
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat,



Lazare M. SEHOUE TO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MAEC : 2 ; MEF : 2 ; MICA : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 17 ; INTERESSE : 1 SGG : 4 ; JORB : 1.